

VILLE DE CHELLES
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL LOCAL

RAPPORT
REUNION PLENIERE

Commission
Culture, Animation, Education et Communication

15 novembre 2018

Comment accompagner les enfants pour un éveil aux langues dès le plus jeune âge ?

Ont pris part aux travaux de la commission :

BOUDIA Djilali, COUDERC Nathalie, FLECHE Sylvie, SYNOWIECKI Christian,
THORETTON Jean-Pierre, délégué de commission.

Rapporteuses : Madame Sylvie FLECHE et Nathalie COUDERC

SOMMAIRE

Sommaire	- 1 -
Rapport.....	- 2 -
Introduction	- 2 -
I- Etat des lieux.....	- 3 -
1) Cadre institutionnel	- 3 -
2) Bilan de la ville de Chelles.....	- 3 -
3) Expériences analogues.....	- 5 -
II- Le futur, attentes ou souhaits	- 6 -
1) Rencontre avec les enfants du Conseil Municipal d'Enfants	- 6 -
2) Le point de vue des enseignants.....	- 6 -
III- Eléments de didactique.....	- 7 -
IV- Des effets bénéfiques pour le développement global des enfants.....	- 8 -
V- Propositions pour un éveil ludique aux langues	- 9 -
1) Comment mettre en place cet éveil sans alourdir les journées des enfants ?	- 9 -
2) Quelles personnes ressources pour cet éveil ?.....	- 9 -
Conclusion.....	- 11 -
Annexes	- 13 -
Liste des personnes auditionnées	- 13 -
Sources	- 14 -

RAPPORT

« Il faut collectionner les langues parce qu'une fois qu'on a une autre langue, on comprend mieux la culture des autres. On peut s'amuser avec les langues, on peut les faire transpirer, les mettre au grill. Pour moi un coucher de soleil, je le ressens en français, en allemand, en anglais ou en alsacien, de cette façon je peux jouir de quatre couchers de soleil à la fois, au niveau astral c'est pas mal. »

Tom Ungerer.

INTRODUCTION

Le CESEL de Chelles a été saisi par Monsieur Le Maire Brice Rabaste, pour apporter des pistes d'évolution visant à généraliser l'acquisition au niveau A1 (cf annexe) du cadre européen commun de référence pour les langues à la fin de l'École Élémentaire.

Notre commission a donc recensé et évalué les initiatives de sensibilisation dès l'école maternelle et plus particulièrement en grande section.

I- ETAT DES LIEUX

1) Cadre institutionnel

Institutions européennes : en Mars 2002, le Conseil Européen de Barcelone a appelé à une action destinée « à améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge » et à la création d'un indicateur de compétences linguistiques. Suite à une enquête sur ces dernières, organisées en 2011/2012 sur 14 pays de l'UE, il ressort que 14% des élèves du secondaire ne possèdent aucune connaissance de bases dans aucune langue et que l'enseignement des langues étrangères continue à être inadapté dans de nombreux pays.

Dans le Bulletin Officiel du 26/03/2015 du Ministère de l'Education Nationale, il est précisé que le programme d'enseignement linguistique à l'école maternelle est un éveil à la diversité des cultures et des langues en lien avec la langue de scolarisation, les langues présentes dans la classe et l'environnement. Le but étant de susciter le « goût des langues ».

2) Bilan de la ville de Chelles

Dans les écoles maternelles

Sur recommandation de Madame Namur, Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Chelles, le 06 février 2017, nous avons rencontré Madame Sapina, conseillère départementale pour les langues vivantes auprès de l'Inspection Académique.

Elle nous a précisé les grandes lignes du projet pédagogique de l'Education Nationale, notamment dans le cadre des langues vivantes.

Il en ressort que dans l'environnement dans lequel vivent les enfants à l'école maternelle, baignant dans la mixité des cultures, il serait judicieux de les éveiller à la diversité linguistique, plutôt qu'à une seule langue.

Dans le courant de la première quinzaine du mois de Janvier 2017, nous avons sollicité trois directrices d'écoles maternelles :

- Ecole Maternelle Calmette : Madame Leroyer
- Ecole Maternelle Delambre : Madame Rouillon
- Ecole Maternelle Chappe : Madame Rossi.

Ces écoles avaient été choisies en fonction de leur expérience d'éveil à l'anglais à raison de leur classement en Zone d'Education Prioritaire.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'Education Nationale, les enseignants ont pour but l'éveil à la diversité linguistique. Pour certains d'entre eux, ils exercent cette activité dans le cadre d'un projet personnel avec les aptitudes linguistiques s'y rattachant.

En revanche, cet éveil ne peut se faire qu'avec un personnel habilité et ayant les facultés attestées par l'Education Nationale.

Le temps d'éveil à l'anglais ou à d'autres langues est d'une quinzaine de minutes, deux jours par semaine. Il peut se faire en moyenne et en grande section de maternelle.

Les enfants y trouvent du plaisir à partir des supports mis à leur disposition par l'enseignant : gestuelle, marionnettes, chansons, mimes, livres, etc.

Pour la majorité des parents de ces enfants, ils sont satisfaits de cette approche.

L'association « Taste English »

Depuis la rentrée 2016, un lieu d'apprentissage de l'anglais pour les enfants dès 2 ans a ouvert à Chelles. 140 enfants inscrits en 2016.

Taste English a mis en place d'une méthode spécifique : une animatrice anglophone, pour de petits groupes, utilise le jeu, le chant, pour une immersion totale en anglais pendant une heure.

UIA de Chelles (Université inter âge)

Un projet semblerait voir le jour ; des parents fréquentant cette structure sont demandeurs.

3) Expériences analogues

En Ile-de-France, secteur privé, nous avons recensé 97 structures (écoles maternelles et/ou jardins d'enfants) pratiquant l'éveil à l'anglais, dont 1 à Fontainebleau.

Dans un rayon de 50 kilomètres autour de Chelles, 57 écoles maternelles et/ou jardins d'enfants « Montessori » pratiquent le bilinguisme.

II- LE FUTUR, ATTENTES OU SOUHAITS

1) Rencontre avec les enfants du Conseil Municipal d'Enfants

Les enfants : le 08 Avril 2016, une rencontre a eu lieu entre le Conseil Municipal d'Enfants et notre commission au cours de laquelle nous avons pu échanger avec 13 enfants. Enthousiasme de ces derniers pour cet éveil aux langues en Grande Section de maternelle. Ils ont insisté sur le côté ludique et vivant de cette initiation aux langues en favorisant l'oral.

2) Le point de vue des enseignants

Nous avons rencontré 5 responsables d'école maternelle ; parmi ces écoles, 2 structures avaient pratiqué l'éveil aux langues.

L'accueil à ce projet serait plutôt favorable sous certaines conditions :

- Pas sur le temps de l'enseignement ;
- Personnel compétent (dans l'idéal bilingue) ;
- Mise en place et suivi par la Mairie ;
- Nécessité d'investissement, pour certaines structures, d'un matériel pédagogique ;
- Rémunération appréciée (la reconnaissance de compétences) permettrait la pérennité de cette expérience.

III- ELEMENTS DE DIDACTIQUE

Les premières compétences langagières se forment à l'école maternelle. A cet âge, la capacité de prononciation et d'articulation est plus souple, l'oreille est sensible aux différents sons, prononciation. C'est aussi à cet âge que naturellement se déterminent les références culturelles, lexicales et phonologiques.

Dominique GROUX (L'apprentissage précoce des langues, Collection Que sais-je ? P.U.F) et Luc Chatel, ministre de l'éducation, dans son discours du 22 janvier 2011, préconisent et démontrent l'importance d'approcher les langues étrangère dès le plus jeune âge.

Dès l'âge de 3 ans, l'enfant a toute la souplesse intellectuelle pour imiter, apprendre, pour se fondre dans les langues et la culture de l'autre.

Selon Jacqueline Feuillet, Professeur des Universités Responsable de l'option 2 (Didactique des Langues étrangères) du Master 2 Recherche Sciences de l'Éducation et Didactiques.), « les enfants de cet âge font preuve d'une grande spontanéité et de curiosité, ils ne sont pas sujet à la lathophobie (crainte de l'erreur) ».

Commencer à sensibiliser les élèves à une langue étrangère dès l'école maternelle comporte de nombreux bénéfices. Différentes possibilités existent pour la mise en œuvre de cet apprentissage à travers diverses approches pédagogiques (approche communicative, active, narrative et ludique).

- Communicative : échanges dans la langue connue de la « personne ressource » avec les enfants autour d'un repas, d'un goûter ou d'un jeu de société.
- Active : Faire participer les enfants à l'aide de marionnettes, comptines et jeux simples.
- Narrative : Lire un livre adapté aux petits, avec un vocabulaire redondant et facilement compréhensible. Ecoute d'enregistrements adaptés aux enfants.
- Ludique : Jeux autour du vocabulaire, mimes, marionnettes...

IV- DES EFFETS BENEFIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT GLOBAL DES ENFANTS

L'éveil aux langues dès le plus jeune âge permet également de développer les capacités sensorielles de l'enfant et développer ainsi ses aptitudes à l'expression et à la communication, d'accéder à l'objectif « percevoir, sentir, imaginer et créer ».

Percevoir les compétences langagières : travail sur l'écoute et la restitution la plus fidèle possible de sons inconnus des enfants. Ce travail peut avoir des effets positifs chez ceux qui ont des difficultés de prononciation dans leur propre langue. Il est apparu également, au cours de différentes études, que cet apprentissage a permis aux enfants d'éprouver de la confiance en eux et à contrôler leurs émotions. Cela tendra à améliorer leur concentration. Ils ont appris à respecter les autres.

Sentir – ressentir : il semble important que la relation communicative et affective de « la personne ressource » soit établie avec les enfants.

Imaginer : développer les possibilités sensorielles de l'enfant (sensibilisation artistique, expression corporelle, chants, mimes, rondes, marionnettes).

Créer : par l'éveil, la « personne ressource » crée une véritable cohésion au sein du petit groupe d'enfants. L'utilisation de comptines, excellent moyen de mémorisation, est un moteur par le plaisir qu'il procure. Des chansons à gestes peuvent être aussi employées. Les rituels, imaginés par le « personnel ressource », permet de favoriser la participation des enfants.

Découvrir : s'approprier le langage en travaillant sur les sons et la parole c'est Vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, découvrir le monde, adopter un autre point de vue que le sien : c'est apprendre le « vivre ensemble ».

V- PROPOSITIONS POUR UN EVEIL LUDIQUÉ AUX LANGUES

Pour un éveil aux langues dès le plus jeune âge réussi, les thèmes abordés pourraient être en rapport avec les nombres, les couleurs, les animaux, les aliments, les formules de politesses.

L'approche ludique est essentielle et semble provoquer beaucoup de plaisir chez les enfants qui apprennent alors sans efforts. Pensons aussi aux « personnes ressources » qui ne sont pas enseignants et qui doivent également prendre du plaisir à ce moment partagé.

1) Comment mettre en place cet éveil sans alourdir les journées des enfants ?

Lors de nos différents entretiens avec les responsables d'écoles maternelles, il semblerait que le temps le plus approprié pour un éveil ludique, en dehors du temps scolaire, soit le temps de la pause méridienne.

Les enfants déjeunant à la cantine pourraient par exemple entendre le nom de différents aliments dans une langue étrangère, se dire les formules d'usage avant et après le repas. Ils pourraient également profiter d'une petite animation juste après le repas sur des thèmes précis (couleurs, transports, voyages....). Tout dépendra des qualités « des personnes ressources » choisies par les services municipaux.

2) Quelles personnes ressources pour cet éveil ?

Il paraît impératif que les personnes choisies pour animer l'éveil aux langues soient des personnes volontaires, patientes et aimant le contact des petits. Ces personnes devront avoir un bon niveau linguistique, dans l'idéal une langue maternelle étrangère ou l'habitude des échanges dans la langue concernée.

Plusieurs profils d'intervenants se dessinent pour être de bonnes personnes ressources :

- Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : elles connaissent parfaitement les enfants, leurs habitudes. Elles sont pour certaines présentes sur l'école sur la pause méridienne. Ce serait un moyen pour elles de faire évoluer leurs fonctions et de diversifier leurs tâches quotidiennes. Du point de vue de l'organisation, la responsable des ATSEM pourrait recenser et évaluer les personnes dont les compétences pourraient être utiles à ce projet.

- Les Retraités : Les personnes qui se présenteront pour participer à ce beau projet seront enthousiastes de partager leurs connaissances. Au niveau du profil ce pourrait être des personnes de langue maternelle étrangère, des personnes ayant utilisé une langue étrangère au cours de leur carrière professionnelle ou de grands voyageurs ayant l'habitude de communiquer dans une autre langue, des professeurs retraités.

- Les étudiants étrangers, les étudiants de langue maternelle étrangère ou les étudiants de langue maternelle française faisant des études universitaires en langues étrangères...

- Voir si les modalités du nouveau service national universel et du service civique peuvent permettre à des jeunes d'y participer.

Il conviendra d'insister lors des « recrutements » sur la régularité des séances (qui devraient durer dans l'idéal 15 à 20 mn), sur l'utilisation de jeux, mimes, chansonnettes (rien de scolaire), de partage et de mélange de culture. L'initiation a pour but de former l'oreille aux sons mais également de connaître l'autre, ses traditions, sa gastronomie. Ainsi le VIVRE ENSEMBLE, sera renforcé par ces actions.

La municipalité devra certainement prévoir des temps de rencontres « debriefing » entre les différents intervenants afin qu'ils puissent partager leurs expériences et leur vécu. Il faudra peut être également prévoir une formation sur la petite enfance (qui est l'enfant ? comment pense-t-il ? comment joue-t-il ?).

Une rémunération sera à prévoir afin de pérenniser ces actions et garder les motivations des « personnes ressources ». Nous avons également pensé à des « échanges de services » (aide au permis de conduire, ...).

Enfin, malgré le fait que l'éveil proposé par la commission éducation du CESEL ne se substitue pas à l'apprentissage dispensé par l'Education nationale, il importe qu'il soit en conformité avec les programmes officiels et qu'il se déroule en lien avec l'Inspecteur de l'Education nationale.

CONCLUSION

La commission considère que l'éveil aux langues dès l'école maternelle, et plus précisément en classe de Grande Section, gagnerait à être développé, y compris pour faciliter l'apprentissage de l'anglais obligatoire à partir du CP.

Nous sommes persuadées qu'un vivier de personnes ressources, compétentes et enthousiastes existent à Chelles. La Mairie devrait communiquer dans ce sens. Ces personnes contribueront à développer des compétences langagières et culturelles dans le cadre de l'éveil aux langues étrangères.

Les compétences à l'oral ne pourront être développées que dans le cadre de groupes réduits.

Le CESEL préconise, que cette action soit menée pour un groupe de moins de 10 enfants. La municipalité devrait donc prendre part à l'organisation de cet espace de découvertes.

La découverte d'une langue dès le plus jeune âge est perçue comme une solution essentielle pour améliorer le niveau en langues sur le plus long terme dans la mesure où les petits s'imprègnent des langues plus aisément.

Alors, faisons des langues un atout pour nos enfants et une richesse pour Chelles qui verra son attractivité renforcée !

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Nous tenons particulièrement à remercier pour leur disponibilité :

- Madame Namur, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chelles

- Madame Sapina, Conseillère départementale pédagogique aux langues vivantes

- Mesdames les Directrices des Ecoles Maternelles : Lise London, Pasteur, Les Arcades, Chappe, Delambre, Calmette.

- Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants
 - Municipalité : Mmes Dengreville, Saunier, Hammouche, M. Gaumé

- Le responsable de « Taste English »

SOURCES

- HAL : archives-ouvertes.fr
- Ministère de l'Education Nationale Rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères BO n° 23 du 08/06/2006 <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/MENE0601048C.htm>
- Catalogue des idées reçues sur la langue de Marina Yaguello Edition Points
- Le défi des enfants bilingues de Barbara Abdelilah-Bauer
- INSEE
- Sites de l'Académie de Créteil, Paris, Versailles et Strasbourg
- CESER d'Alsace